

## Département de la Nièvre Communauté de Communes Cœur de Loire

## Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du 12 décembre 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 06 décembre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de M. Sylvain COINTAT.

Présents titulaires: M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT – Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

<u>Membres absents excusés</u>: M. Yves RAVET - Mme GUILLAUME Florence - M. Jean-Claude GILLONNIER - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

## Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON M. Jean FOUNIER remplacé par M. André SZYMANSKI

Membres avant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE

M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD M. Michel RENAUD à M. Yannis BONNET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Nathalie LIEBARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

## Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque située sur la commune de Bonny-sur-Loire

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire concernant le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Bonny-sur-Loire, le préfet du Loiret sollicite l'avis de la communauté de communes Cœur de Loire, conformément aux dispositions de l'article L 122-1 V du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme.

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 42,2 MWc, sur une surface globale clôturée de 48 hectares.

Les communes limitrophes au projet sont : Briare, Ouzouer-sur-Trézée, Dammarie-en-Puisaye, Batilly-en-Puisaye, Thou, Neuvy-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire et Chatillon-sur-Loire.

Le projet se présente de la manière suivante :

Il s'agit d'une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau électrique public. Elle comprendra :

- Environ 78 200 modules photovoltaïques sur structures fixes. Ces modules seront répartis sur 4 secteurs établis en fonction du parcellaire et des voies d'accès existantes
- 1 clôture périphérique pour chaque secteur avec des portails d'accès pour les véhicules
- Des chemins de circulation pour accéder aux différents secteurs et assurer la maintenance des équipements
- 3 postes de livraison
- 9 locaux électriques comprenant chacun un onduleur et/ou un transformateur
- Un container de rangement du matériel de maintenance
- Des liaisons électriques souterraines pour raccordement électrique
- 1 réserve souple incendie avec son aire d'aspiration

Surface totale projetée au sol des panneaux photovoltaïques : 189 263 m2

La commune de Bonny-sur-Loire a rendu un avis favorable sur ce projet.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Bonny-sur-Loire

Nombre de conseillers : 55

Présents: 45
Pouvoirs: 4
Votants: 49
Pour: 44
Abstention: 4
Contre: 1

MAJORITÉ

Pour extrait conforme

Wain COINTAT, Président

Mme Nathalie LIEBARD, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID: 058-200067916-20231212-2023\_12\_12\_04-DE

Trebard